



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie d'Amiens

**FORMATION
CONTINUE
Pour le
PAF 2017-2018
AGREGATIONS
INTERNES**

Agrégations internes

L'ESPE de l'académie d'Amiens, en composante fédérative de l'UPJV, souhaite développer les possibilités pour les collègues de l'enseignement secondaire de préparer l'agrégation interne, tout en leur offrant l'opportunité de suivre une véritable formation universitaire et d'obtenir ainsi, s'ils le souhaitent, un Master MEEF.

Principes généraux

Les formations à l'agrégation interne sont proposées au sein du master MEEF, seconde année. Les collègues certifiés auront accès à cette formation, par la voie de la Validation d'Etudes, reconnaissant leurs années de préparation au concours comme suffisante pour s'inscrire en M2.

Tous les collègues suivant la formation s'inscrivent à l'ESPE. Les formations sont mises en place par une équipe composée de collègues enseignant en UFR et à l'ESPE.

Les modules préparant purement à l'agrégation interne auront des volumes horaires entre 100 et 150h, correspondant à une journée de cours par semaine (entre 6 et 8h de cours), sur toutes les semaines de cours universitaires. Cette journée est définie conjointement avec l'Inspection concernée et sera précisée dans le PAF.

La formation a lieu de début septembre à avril (date de début des épreuves orales).

En fonction des moyens disponibles, une offre de formation asynchrone pourrait être envisagée durant la période de mai à aout.

Ces modules permettent d'obtenir des crédits ECTS.

Les crédits associés au stage en établissement sont validés directement, du fait de l'expérience professionnelle du collègue.

Pour les collègues souhaitant valider l'ensemble du master MEEF (sur plusieurs années), et conformément aux exigences des masters MEEF, seront de plus proposés des enseignements :

- ✓ Langue vivante étrangère (anglais – allemand – espagnol), enseignement à distance, après l'admission au concours.
- ✓ Pédagogie du numérique (validation du C2I2e) : enseignement à distance.
- ✓ Contexte d'exercice du métier : pouvant faire l'objet d'une validation d'étude.
- ✓ Séminaire recherche (et production d'un mémoire de master)

Selon la situation, les collègues pourront être dispensés de certaines de ces UEs, ou effectuer ces UEs à distance (l'ENT de l'Espé, tutelec, offrant cette possibilité)

Selon les disciplines, certaines UEs de formation peuvent être mutualisées avec d'autres formations (telles que des masters recherche, ou agrégation externe)

Agrégation interne Espagnol

durée: 120h

Libellé Agrégation interne d'Espagnol session 2018

Responsables : Rica Amran (rica.amran@u-picardie.fr)

Jacqueline Timmerman (jacqueline.timmerman@ac-amiens.fr)

Objectif

Préparer le concours de l'Agrégation interne d'Espagnol session 2018.

Contenu

Préparation aux questions du programme officiel du concours et aux quatre épreuves - admissibilité et admission- : traduction (thème et version et explication des choix de traduction), composition, préparation à l'entretien professionnel et analyse d'un document extrait du programme .

ORAUX BLANCS : Pour les candidats admissibles, l'ESPE organise des oraux blancs pour une meilleure appréhension de l'oral par les collègues chargés des cours (membres du jury de l'agrégation interne et/ou externe,)

ENT : Page numérique ESPE pour approfondissement en complément des cours sur l'épreuve professionnelle.

Accès à la bibliothèque de l'UPJV avec possibilité d'emprunt d'ouvrages. Documents (notamment sujets et corrigés).

Calendrier

Une réunion d'accueil aura lieu durant le mois de juin 2017. Les cours débuteront à la rentrée 2017.

Les cours auront lieu :

- le mardi toute la journée à l'UFR de Langues à l'Université de Picardie Jules Verne
- le mardi matin à l'ESPE d'Amiens à partir de la mi-décembre.

Il y aura en tout 20 semaines de préparation: 12 semaines de septembre à décembre 2017 et 8 semaines de janvier à avril 2018.

Les séances de préparation à l'agrégation sont organisées dans le cadre des cours du Master 2ème année Recherche LTE Espagnol Parcours concours (AG interne) ou MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation).

Les candidats qui le souhaitent pourront, en dehors du PAF, suivre l'intégralité de la formation et valider le master.

Pas de prise en charge par le rectorat des frais d'inscription à l'université (en 2017/2018 : 261,10€) mais prise en charge des éventuels frais de déplacement dans le cadre du PAF.